

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 mars 2015

Synthèse des principales délibérations

Étaient présents : M. NEVEUX. M. JOLIVET. Mme BOUHET. M. GIRAULT. Mme PLISSON. M. LANTRES. Mme BOUDAUD. M. CHAPELET. Mme MARCHAND. M. DAVIGNON. Mme GIROFLIER. M. METHIVIER. Mme NEVEU-GERONIMI. M. ROCHDI. Mme BENNEJEAN. M. DESFORGES. Mme RENE. M. JEAUD. Mme DEGAND. M. MARTIN-TEDDE. Mme DAGUISE. M. BIANOR. M. PFOHL. Mme LAGRANDEMAISON. M. BARRIET. M. MILLET

Absents - excusés (pouvoirs) :

Mme PINSON, donne pouvoir à M. JOLIVET

Mme GIROT donne pouvoir à M. BARRIET

Mme PERRINE-HAPPE, excusée

AFFAIRES COURANTES

I – FINANCES

I/A - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DE LA VIENNE

L'association des commerçants non sédentaires de la Vienne organise comme chaque année, une série d'animations du 20 mai au 21 juin 2015 à Jaunay-Clan.

Décision : adopté à l'unanimité. Une subvention d'un montant de 300 Euros sera versée à l'association au titre de l'année 2015.

II – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

II/A- SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE « PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE » QUI ANNULE ET REMPLACE LES PRECEDENTES CONVENTIONS « EXTRASCOLAIRE » ET « PERISCOLAIRE », SUITE AU FINANCEMENT DES NOUVEAUX RYTHMES EDUCATIFS

Depuis de nombreuses années, la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne est partenaire de la Commune de Jaunay-Clan, dans le cadre du financement de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires.

La réforme des rythmes éducatifs permet de nouveaux financements. Afin de pouvoir bénéficier des subventions relatives au temps périscolaire dégagé par la réforme des rythmes éducatifs, et dans un souci de simplification, la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, propose la signature d'une convention « unique » qui :

1/ annulera et remplacera les précédentes conventions « extrascolaire » et « périscolaire » (délibération N°097/2014),

2/ comprendra le financement des nouveaux rythmes éducatifs « A.S.R.E » (Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs).

Décision : adopté à l'unanimité.

II/B - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Il est proposé d'attribuer à :

- L'école de Chincé : une subvention de 700 euros pour la pratique de l'escrime.
- L'école Paul Eluard : une subvention de 1 024 euros, répartie de la façon suivante :
 - Tennis : 420 euros
 - Handball : 260 euros
 - Escalade : 344 euros
 -

Décision : adopté à l'unanimité.

II/C- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE PAUL ELUARD

Il est proposé d'allouer à l'école Paul Eluard une subvention d'un montant de 2600 euros pour l'organisation en septembre 2015 d'un séjour médiéval à Guédelon (Yonne) pour les 24 élèves de la classe de CP.

Décision : adopté à l'unanimité. Un tableau récapitulatif des subventions versées aux écoles sera présenté à la prochaine séance du conseil municipal.

AFFAIRES SPECIFIQUES

I – FINANCES

I/A - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DE LA COMMUNE

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2014 a permis de dégager un excédent permettant une capacité d'autofinancement pour le programme d'investissements évitant ainsi le recours à l'emprunt et donc la stabilité de la dette. Ainsi, la ville de Jaunay-Clan équilibre son budget d'investissement à hauteur de **2 398 742€**.

Dépenses de fonctionnement 2014 : **6 425 689€**

Recettes de fonctionnement 2014 : **6 525 625€**

Le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité.

I/ B- VOTE DU BUDGET 2015 DE LA COMMUNE (M. NEVEUX-M. JOLIVET)

Budget général

Grâce au dynamisme de notre commune et à une population croissante, l'impact de la baisse des dotations de l'état, représentant - **265 000 €** en 2015, est compensée par la hausse naturelle du panier de ressources directes. Ainsi, sans hausse des taux d'impositions, la commune continue d'investir pour son cadre de vie tout en maintenant une qualité de service public.

Le budget de fonctionnement prévisionnel s'équilibre à 6 333 928€

Le budget d'investissement prévisionnel s'équilibre à 1 749 122€

Les taux d'imposition restent inchangés

Taxe d'habitation : 18.12%

Taxe sur le foncier bâti : 15.02%

Taxe sur le foncier non bâti : 45.18%

Le budget prévisionnel 2015 est voté à la majorité (4 abstentions).

Tarifs eau et assainissement (en €)

ABONNEMENT	
Eau (tarifs inchangés)	
12/20	40,00
25+D5	41,45
30	56,44
40	89,29
50/60	199,94
80	332,34
100	474,19
Assainissement : +1€	42,40

CONSOMMATION (tarif au m3)	
Service eau	
Tranche 1	0,761
Consommation >2500m3	1,141 (+0,19€)
Gros consommateurs >20 000m3	1,141
Service assainissement	
Redevance <2500m3	1,070
Redevance >2500m3	1,150 (+0,04€)

I/C- VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Il est proposé de verser au titre de l'année 2015 les subventions aux associations présentées ci-dessous.

<u>Associations</u>	<u>Décisions de la commission</u>	<u>Simulation avec les associations en attentes de compléments des pièces des dossiers</u>	<u>Conditions</u>
ASSCV	?	850,00 €	Dossier en cours d'être visé par la commission
ARCHERS	600,00 €	600,00 €	OK
CAVALEURS	270,00 €	270,00 €	Convention des locaux
CLUB NAUTIQUE	2 000,00 €	2 000,00 €	Convention des locaux
C.O.C.F	962,00 €	962,00 €	
CYCLO CLUB	270,00 €	270,00 €	
FOOT (U.S.J.C.)	3 500,00 €	3 500,00 €	
GYMN VOLONTAIRE	736,00 €	736,00 €	
GYM BIEN ÊTRE	200,00 €	200,00 €	
VaiVert HAND BALL	3 382,00 €	3 382,00 €	
Si maintient en National	1 000,00 €	1 000,00 €	
JUDO CLUB	2 200,00 €	2 200,00 €	
KARATE CLUB	400,00 €	400,00 €	
PETANQUE	248,00 €	248,00 €	
Tennis de Table	1 622,00 €	1 622,00 €	
RABATS L'AIGUAIL	250,00 €	250,00 €	
TENNIS CLUB	5 438,00 €	5 438,00 €	
Pêche du plan d'eau de Clan	310,00 €	310,00 €	Convention des locaux
Et Vie Danse Twirling	1 200,00 €	1 200,00 €	
MAGIC DANCE	1 762,00 €	1 762,00 €	
ECOLE DE MUSIQUE Du VVC	4 200,00 €	4 200,00 €	
ARTS PLASTIQUES	408,00 €	408,00 €	
CYCLEUM	270,00 €	270,00 €	
R.E.C DANSE	?	2 476,00 €	Dépôt du dossier en retard + conventions des locaux
LADY DOIGTS	220,00 €	220,00 €	
MODELISME FERROVIAIRE	270,00 €	270,00 €	
FUTURODANSES	- €	- €	Dépôt du dossier en retard
J.M.F.	270,00 €	270,00 €	
TrainBots	- €	- €	Pas de dossier + conventions des locaux
Arti'Show	220,00 €	220,00 €	
Radioamateurs	270,00 €	270,00 €	
GELNACUM	270,00 €	270,00 €	
Arts et Mécénats	220,00 €	220,00 €	
Les PICTA VOIX	270,00 €	270,00 €	
CréactivId	250,00 €	250,00 €	
Les Cours aux Jardins	150,00 €	150,00 €	
APE PAUL ELUARD	270,00 €	270,00 €	
APE RENE CASSIN	270,00 €	270,00 €	
APE PARIGNY	220,00 €	220,00 €	
APE SACRE COEUR	220,00 €	220,00 €	
APE JACQUES PREVERT	270,00 €	270,00 €	
A P E de Chincé	220,00 €	220,00 €	
S.Sportive St Exupéry			Pas de dossier
BEAUVALLEE	220,00 €	220,00 €	
LOUNEUIL	250,00 €	250,00 €	
PATTE D'OIE	220,00 €	220,00 €	
COMITE DES FETES			Dossier vide
ACCA	220,00 €	220,00 €	
ÂGE D'OR	270,00 €	270,00 €	
Comité de Jumelage	10 000,00 €	10 000,00 €	
COF (Foire aux vins)	7 625,00 €	7 625,00 €	
Amicale des Sapeurs pompiers	270,00 €	270,00 €	
F.N.A.C.A	300,00 €	300,00 €	
U.F.V.G.A.C	220,00 €	220,00 €	
Souvenir Français	320,00 €	320,00 €	
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	1 000,00 €	1 000,00 €	
Secours Catholique			Pas de dossier
Asso. Jaunay-Clan Accueil			Pas de dossier
Réactions T.G.V.			Pas de demande
AJIL	7 800,00 €	7 800,00 €	
ECLAT			Complet mais pas de demande
G.C.I.A.	?	1 170,00 €	Dossier en cours d'être visé par la commission
	63 823,00 €	68 319,00 €	

Décision : adopté à l'unanimité. Dominique Chapelet, adjoint au Maire en charge de la vie associative, indique que la commission n'a pu se positionner sur l'ensemble des subventions car certains dossiers n'étaient pas complets.

I/D- VOTE DES TARIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2015 DU MATERIEL MUTUALISE APPARTENANT AU SERVICE TECHNIQUE DE JAUNAY-CLAN

En vue de la mutualisation des moyens techniques communautaires, il est proposé de voter les tarifs de mise à disposition du matériel appartenant au service technique de la ville de Jaunay-Clan dont vous trouverez la liste en annexe.

MATERIEL CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL MUTUALISABLE				
		2014	2015	mutualisé 2015
Balayeuse		77.25 €/heure	80,00 €	80 € H
Tracteur Jhon Deere avec Broyeur		93.5 €/heure	98,00 €	61,25 € H ou 490 € jour
Camion (M 210 et S150)		56.9 €/heure	60,00 €	61,25 € H ou 490 € jour
Tracteur Kubota avec outils		pas tarif 2014	?	61,25 € H ou 490 € jour
Camion déneigement		90 €/heure	?	90 € H
Tracto Pelle Case		93.5 €/heure	98,00 €	75 € H ou 600 € jour
Elevateur Merlo		pas tarif 2014	?	43,75 € H ou 350 € jour
Heure employé		33,50 €	35,00 €	
Heure agent + tondeuse EHPAD		38,00 €	40,00 €	
Balayage grands travaux		96,50 €	100,00 €	
Materiel sans conducteur				
Compresseur de chantier		pas tarif 2014	?	50 € jour
Cylindre Case Vibromax		pas tarif 2014	?	50 € jour
Mini Pelle Kubota		100 €/journée	?	100 €/ journée
Remorque Mini Pelle		20 €/journée	?	20 €/ journée
Forfait carburant Mini Pelle		8 €/journée	?	
Remorque à Panneaux de signalisation		pas tarif 2014	?	50 € jour
Groupe électrogène		pas tarif 2014	?	100 € jour +fuel
Nacelle		pas tarif 2014	?	130 € jour
Podium de 1983		pas tarif 2014	?	100 € jour
podium de 2006		pas tarif 2014	?	200 € jour

Décision : adopté à l'unanimité. Il est précisé que cette grille de tarif a été établie après concertation avec les services techniques des communes du Val Vert du Clain. Il s'agit de mutualiser le matériel afin que chacune des communes n'investissent pas dans du matériel sous utilisé.

II- AFFAIRES PERSONNEL

II/A- CONSOLIDATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE EXERCANT AU PÔLE CULTUREL ASSOCIATIF ET TOURISTIQUE

Au regard des heures complémentaires effectuées de manière régulière par l'agent du pôle culturel associatif et touristique plus particulièrement chargé de la gestion administrative de la foire aux vins, il est proposé d'augmenter son temps de travail.

Décision : adopté à l'unanimité. Le temps de travail sera porté à 35 heures hebdomadaires (contre 33 heures actuellement) à compter du 1^{er} avril.

III- AFFAIRES FONCIERES

III/A- ACQUISITION DE LA PARCELLE BP 420 A LA SCI DES THERMES POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR GRAND'RUE – RUE ETIENNE MOREAU (Mme GIROFLIER)

Dans le cadre du projet de sécurisation du carrefour de la Grand'Rue et de la Rue Etienne Moreau comprenant l'aménagement d'un passage piéton et l'embellissement du carrefour, il est proposé de se prononcer sur l'achat à la SCI DES THERMES du terrain suivant :

Référence Parcelles	Surface à acquérir en m ²	Propriétaires	Description sommaire du bien	Prix global
BP 420	44	SCI DES THERMES	Terrain clos de murs en moellons à usage de jardin	Euro symbolique + réfection d'un mur identique (gabarit et matériaux) y compris terrassement + portail deux vantaux en bois peint.

Décision : adopté à l'unanimité. Il est précisé que s'agissant d'une acquisition inférieure à 75 000 Euros, le Service France Domaine n'a pas été sollicité. Par ailleurs, la réfection du mur à l'identique et l'installation d'un portail deux vantaux en bois sont estimées à la somme globale de 10 000 Euros TTC.

III/B- DENOMINATION DE LA VOIE EN IMPASSE DESSERVANT L'ILOT D2 DU NOUVEAU QUARTIER DES GRANDS CHAMPS (Mme GIROFLIER)

Il est proposé de donner un nom de femme peintre à la voie desservant l'îlot D2 du nouveau quartier des Grands Champs. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer au regard de la proposition de liste ci-après :

- **Voie Frida KAHLO**
- **Voie Anna BOCH**
- **Voie Catherine GIRARDON**
- **Voie Berthe MORISOT**
- **Voie Mary CASSATT**

Il conviendra aussi de dénommer la nouvelle voie de la ZAC (le Mail).

Décision : adopté à la majorité. La majorité de l'assemblée vote pour « rue Catherine Girardon ». Quant à la nouvelle voie, elle sera dénommée après vote à la majorité : « mail de l'Europe ».

III/C- ACQUISITION AUX CONSORTS FERRAND DES PARCELLES ZD 225 ET 227 SITUÉES DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC DES GRANDS CHAMPS

Dans le cadre de la création de la ZAC des Grands Champs, les parcelles ZD 225 et 227, appartenant aux consorts FERRAND, ont fait l'objet d'une acquisition par voie d'expropriation. Le montant de l'indemnité (1 280 €) fixé par le Juge de l'expropriation a été réglé aux propriétaires en 2010.

Cependant, la publication de l'ordonnance d'expropriation au fichier immobilier n'a pu être réalisée en ce qui concerne ces parcelles. En effet, les noms des propriétaires figurant dans l'ordonnance d'expropriation étaient différents de ceux inscrits au fichier immobilier détenu par la Conservation des Hypothèques.

Cette différence s'explique par une donation intervenue au sein de la famille FERRAND en 2006. La commune n'ayant pas été informée du changement d'ayants droits, elle ne l'a pas reporté dans le dossier d'expropriation sur lequel s'est basé le Juge de l'expropriation pour rendre son ordonnance.

L'absence de publication de cette ordonnance d'expropriation au fichier immobilier sera un empêchement à la vente ultérieure de ces terrains.

Décision : adopté à l'unanimité. La vente de ces terrains au profit de la commune sera régularisée par la signature d'un acte de vente par devant Notaire. Cet acte stipulera que le prix aura été acquitté par la commune en 2010.

III/D- CONVENTIONS n° CM8615-0014/01 et n° CM8615.0015/01 DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS COMMUNAUX DE LA ZAC A LA SAFER

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer :

- sur la signature d'une convention (CM8615-0014/01) de gestion des terrains communaux de la ZAC souscrite auprès de la SAFER, pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2020. Cette convention se rapporte aux terrains qui faisaient l'objet de diagnostics archéologiques ou de fouilles en cours.
- sur le renouvellement pour une deuxième et dernière période de 6 années (du 1^{er} octobre 2015 au 1^{er} octobre 2020) de la convention de gestion des terrains communaux de la ZAC (CM8615.0015/01), souscrite auprès de la SAFER.

Décision : adopté à l'unanimité.

IV - TRAITEMENT DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

IV/A- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT PAR LA STATION D'EPURATION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES (M. JOLIVET)

La précédente convention étant arrivée à échéance, il est proposé une reconduction pour une période identique de 6 ans, sans aucune modification, afin d'assurer le traitement des effluents des Millas par la station d'épuration de JAUNAY CLAN.

Décision : adopté à l'unanimité. Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives au traitement par la station d'épuration de la Commune de JAUNAY CLAN, des effluents non domestiques produits par le Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) et par la Station de Valorisation Biologique (S.V.B) des Millas, lesquels sont exploités par la Communauté de Communes du Val Vert du Clain.

V - FOURNITURE D'ELECTRICITE EN 2016

V/A- ADHESION AU GROUPEMENT « ENERGIES VIENNE » POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE EN 2016 (M. JOLIVET- M. DESFORGES)

A compter du 1er janvier 2016, les tarifs de l'électricité pour les postes de plus de 36 KWA sont libérés. Il convient en conséquence de procéder à une consultation de fournisseurs.

L'UGAP propose de réaliser cette consultation. La SOREGIE a créé un groupement d'achat « ENERGIES VIENNE » pour le même objet. L'adhésion au groupement est gratuite et les collectivités peuvent se retirer sans frais à l'issue du marché. Le groupement assure sans frais le suivi du marché.

Décision : adopté à l'unanimité. Le Conseil Municipal délibère en faveur de l'adhésion de la commune au groupement « Energies Vienne ». Ainsi, la ville de Jaunay-Clan participera à l'appel d'offres de l'année 2015.

VI - INTERCOMMUNALITE

VI/A- POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

M. Francis Girault indique le budget 2015 de la Communauté de communes du Val Vert du Clain a été voté le 12 mars dernier. Une hausse de 0,10 point de la part intercommunale concernant la taxe d'habitation a été votée à la majorité portant ce taux à 3,70%.